



l'éco-organisme des papiers
www.ecofolio.fr



Début de la campagne de déclaration de tonnages papiers

La campagne de déclaration vient de débiter. Vos adhérents s'apprêtent à effectuer leur déclaration de tonnages auprès de leur éco-organisme. Vous pouvez les aider à exercer leur responsabilité environnementale dans les meilleures conditions :

- **En relayant l'information** : chaque émetteur de papiers doit déclarer ses tonnages de papiers 2010 avant le 28 février 2011 et s'acquitter d'une éco-contribution fixée à 38 euros HT par tonne avant le 30 avril 2011.

- **En rappelant l'accès aux outils** :
 - Une notice explicative a été élaborée en concertation avec plusieurs fédérations professionnelles pour permettre à chacun d'identifier les papiers concernés et son profil de déclarant : http://www.ecofolio.fr/sites/default/files/pdf_files/notice_2011_0.pdf
 - Un guide pratique de mise en œuvre de la traçabilité des données et du tableau de suivi des tonnages est également accessible en ligne : http://www.ecofolio.fr/misc/Dossier_special_2011.zip

- **En indiquant le lien vers l'extranet de déclaration dédié** : <https://amont.ecofolio.fr/>. Un infocentre est également à leur disposition au 01 53 32 86 70 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

A travers EcoFolio, chaque émetteur de papier contribue au recyclage de ses supports, selon le principe de Responsabilité élargie du producteur. Les soutiens versés aux collectivités chargées des opérations de tri et de collecte des papiers favorisent l'essor du recyclage et assurent ainsi la pérennité du média papier.

Avec EcoFolio, conjuguons ensemble rentabilité et écologie, croissance et recyclage.

Contact organisations professionnelles : Mickaël MARTIN, Responsable Adhérents – 01 53 32 86 77 ou 06 84 75 15 03 / mmartin@ecofolio.fr
www.ecofolio.fr